

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 327

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 6

À l'alinéa 175, substituer à l'année :

« 2026 »

l'année :

« 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 6 du projet de loi de finances pour 2024, dans sa rédaction issue de l'examen par le Sénat en première lecture, prévoit de borner au 31 décembre 2026 le dispositif de l'éco-PTZ, par ailleurs renforcé.

Toutefois, la prorogation de l'éco-PTZ jusqu'au 31 décembre 2027 apparaissant plus adaptée pour accompagner la montée en charge du dispositif afin d'en massifier la distribution, le présent amendement propose de borner l'éco-PTZ à cette date.